

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240318-D_18_03_24_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024
Affichage : 21/03/2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil Communautaire du 18 mars 2024

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget primitif. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Ce débat permet au Conseil Communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif. Ce débat est aussi un outil de prospective et il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice démocratique d'information et de transparence vis-à-vis de la population.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la gestion et la structure de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (ajouté par l'article 107 de la loi Notre),
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur (ajouté par la LPFP 2018-2022),
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (ajouté par la LPFP 2018-2022).

Il doit être publié et transmis aux services de l'Etat et aux Communes membres.

Le présent rapport est organisé comme suit :

1. Contexte
2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2024
 - 2.1. Dépenses de fonctionnement
 - 2.2. Recettes de fonctionnement
 - 2.3. Les résultats
 - 2.4. Effectifs
 - 2.5. Investissements
 - 2.6. Endettement
 - 2.7. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes
3. Les perspectives et orientations
 - 3.1. Perspectives 2024
 - 3.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2024
 - 3.3. Projets 2024

Annexe 1 – Profil d'extinction de la dette

Annexe 2 – Etat récapitulatif des emprunts au 01/01/2024

Annexe 3 – Plan pluriannuel d'investissements 2023-2026

1. CONTEXTE

La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (CCHS) a été créée en 1997.

En 2017, le périmètre de la CCHS a fortement augmenté avec l'adhésion de 9 nouvelles communes (Champrond, Courgenard, Gréez sur Roc, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent et Saint Ulphace), portant alors à 34 le nombre de communes.

La CCHS s'est également vue confier à cette date de nouvelles compétences dont le développement économique (transfert des zones d'activité, de l'immobilier économique, de la promotion du tourisme). Ce transfert a entraîné la dissolution du SMPAD (Syndicat mixte du parc d'activités départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise), auquel appartenait le Conseil départemental de la Sarthe, et qui gérait les zones d'activité du Coutier, à Cherré-Au, et des Ajeux, à La Ferté-Bernard.

De plus, la Communauté de Communes est passée à cette date en fiscalité professionnelle unique (FPU). Cela signifie qu'elle collecte l'intégralité de la fiscalité économique et en reverse une partie aux communes sous la forme d'attributions de compensation. Dès lors qu'un nouveau transfert de compétence intervient, le montant de l'attribution de compensation versée à la commune est déduit du montant de la charge financière qui est transférée avec la compétence.

Ces changements ont eu des répercussions sur les plans organisationnel (gouvernance du Conseil Communautaire) et financier.

Les finances de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise sont dès lors organisées en un budget principal et 13 budgets annexes suite à la création de 8 budgets annexes pour la commercialisation des terrains situés dans les zones d'activités communautaires.

En 2018, la Communauté de Communes a inscrit dans ses statuts la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations), tout en y ajoutant la lutte contre l'érosion des sols, de même que la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement ».

En 2019, le nombre de communes s'est réduit à 33, suite à la création de la Commune nouvelle Cherré-Au, regroupant les communes de Cherré et Cherreau.

Par ailleurs, le SMPAEBGHS, syndicat d'études créé entre les Communautés de Communes de l'Huisne sarthoise et du Gesnois Bilurien pour mesurer le potentiel de création d'une zone d'activité à la sortie autoroutière de Connerré-Beillé, a été dissout.

En 2021, la Communauté de Communes est devenue autorité organisatrice de la mobilité suite au transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité ».

En 2022, l'intérêt communautaire est élargi et intègre désormais la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), le Dispositif Habitat Temporaire chez l'Habitant (HTH) et la coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF

En 2023, la Communauté de Communes prend la compétence « France Services » et applique désormais la nomenclature M57.

En 2024, Le budget annexe « ZA La Taille » à Tuffé Val de la Chéronne est supprimé suite à la cession des parcelles commercialisables.

La Communauté de communes devra établir pour son compte administratif 2024 le budget « vert » et préparer la mise en place du compte financier unique pour 2025.

2. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 01/01/2024

Pour rappel, les finances de la Communauté de Communes de l’Huisne Sarthoise sont organisées en un budget principal et 12 budgets annexes :

- Ordures ménagères
- SPANC (assainissement non collectif)
- Urbanisme
- Relais petite enfance
- ZA Sceaux sur Huisne – Espace Val’Activ
- ZA Le Coutier à Cherré-Au
- ZA Les Ajeux à La Ferté-Bernard
- ZA La Monge à La Ferté-Bernard
- ZA L’Eguillon à La Ferté-Bernard
- ZA Le Gaillon à La Ferté-Bernard
- ZA route de Courgenard à Lamnay
- ZA rue du Puits à La Chapelle du Bois

2.1. Dépenses de fonctionnement

Evolution des charges de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (budgets principal et annexes hors ZA) :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022-CA 2023
002 Déficit de fonctionnement reporté	764	700	11 410	8 098	-3 312
011 Charges à caractère général	1 541 911	1 629 923	1 923 959	2 006 341	82 382
012 Charges de personnel	818 993	914 696	1 069 766	1 158 504	88 738
014 Autres reversements (taxes de séjour, dégrèvements...)	251 788	18 451	24 627	46 203	21 576
014 Attributions de compensation	6 011 824	6 036 525	6 043 592	6 053 166	9 574
014 Reversement FPIC et FNGIR	85 764	108 217	110 446	92 364	-18 082
65 Autres charges de gestion courante	3 366 944	3 437 726	3 315 985	3 294 644	-21 341
66 Charges financières	70 655	49 161	34 045	153 896	119 851
67 Charges spécifiques	15 965	1 095	22 169	739	-21 430
68 Dotations aux provisions	3 966	26 525	0	785	785
042 Dotations aux amortissements	792 637	998 104	1 180 241	1 317 341	137 100
042 Valeur comptable des immobilisations cédées	19 087	2 706 045	214 375	378 368	163 993
042 Opération d'ordre entre section	0	51 934	0	0	0
TOTAL	12 980 298 €	15 979 103 €	13 950 615 €	14 510 449 €	559 834 €

Entre 2022 et 2023, l’augmentation de 4% des dépenses de fonctionnement (+ 559 834 €) est conforme à l’inflation.

Sur les 3 principaux postes de dépenses que sont les charges à caractère général, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante, les 2 premiers ont connu une hausse (environ 80 000 € chacun).

La hausse des charges à caractère général s’explique notamment par :

- L’augmentation de la contribution au SYVALORM (+ 284 606 €),
- Le coût des fluides,
- Les honoraires (recours à des assistants à maîtrise d’ouvrage pour le suivi animation OPAH, le marché assurances, le marché électricité et gaz, ...),
- Les nombreuses parutions pour les procédures d’AMI et de marchés publics de fonctionnement, ...
- L’entretien des espaces verts (utilisation du marché part à bons de commandes au maximum).

Les mesures gouvernementales pour le maintien du pouvoir d’achat des fonctionnaires, à savoir la revalorisation du point d’indice (juillet 2022 : +3,5% et en juillet 2023 : + 1,5%) ainsi que la prime inflation, ont eu un impact financier important sur la masse salariale (+ 88 738 €).

Le chapitre D65 relatif aux diverses participations et contributions est quant à lui en baisse (- 21 341 €) du fait de :

- La diminution progressive de la participation du budget général au budget annexe ordures ménagères (380k€ en 2022 contre 254k€ en 2023),
- La baisse de la population sur le territoire qui a un impact sur les contributions calculées sur un coût à l'habitant.

Cette baisse est toutefois compensée par de nouvelles participations :

- Syndicat des Bassins du Loir et de la Braye (+ 11 000 €),
- l'opération Transmission agricole (+ 8 060 €),
- le Flore Habitat pour l'Hébergement temporaire chez l'habitant (+ 2 080 €).

Le passage en 2023 à la nomenclature M57 a eu pour effet une augmentation des amortissements (+ 137 100 €) du fait de la règle de l'amortissement au prorata temporis des immobilisations acquises durant l'exercice.

La levée totale en juin 2023 de l'emprunt de 7 M€ pour le centre aquatique a eu un effet direct sur les charges d'intérêt (+ 119 851 €) et le remboursement du capital (D16).

La cession des 2 derniers bâtiments de la friche industrielle de Tuffé Val de la Chéronne explique l'augmentation de 163 993 € du chapitre 042 – Valeur comptable des immobilisations cédées.

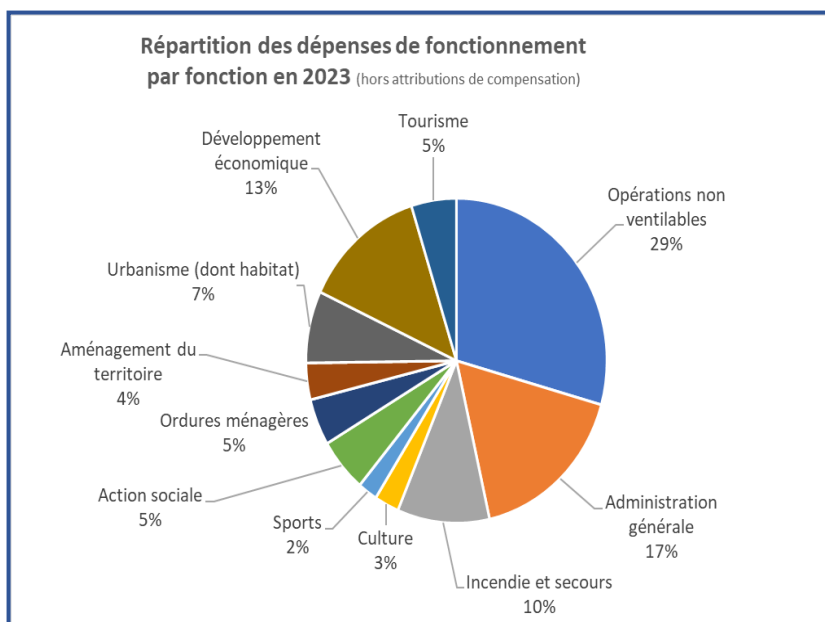
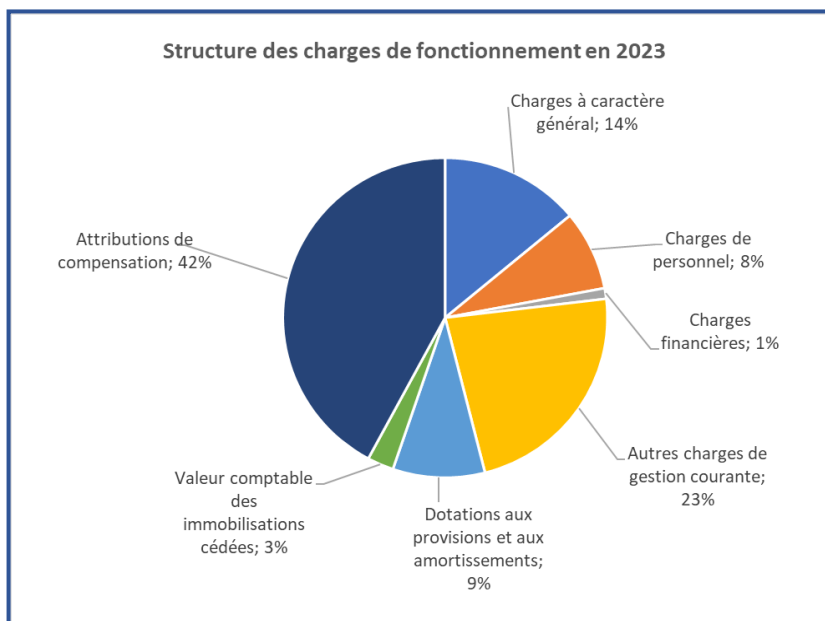
On constate également la diminution du FPIC au chapitre D014 – reversement au titre du FNGIR et du FPIC (- 18 082 €)

Par ailleurs, il est à noter :

- l'acquisition de 7 900 m² de terrains dans ZA de l'Eguillon,
- le règlement des frais de bornage dans le cadre des cessions à venir dans la ZA des Ajeux.

La structure des charges de fonctionnement reste similaire à celle des années précédentes. Les reversements de fiscalité aux communes sous forme d'attributions de compensation constituent 42 % des charges de fonctionnement de la Communauté de Communes, les autres charges de gestion courante 23%, les charges à caractère général 14%, les charges de personnel 8 %, les dotations aux amortissements 9 % et les charges d'intérêts d'emprunt 1 %.

La répartition par fonction est quasi identique à celle de 2022 : le sport a légèrement diminué au profit des dépenses économiques. Pour rappel, la fonction « Aménagement du territoire » regroupe l'aménagement numérique, la mobilité, la fourrière animale, la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations. La fonction « Action sociale » comprend le Relais petite enfance, France services, la Mission locale, les Aires d'accueil des Gens du Voyage et la Convention Territoriale Globale. Les charges non ventilables comprennent les attributions de compensation, les intérêts d'emprunt, les amortissements et diverses autres charges.



2.2. Recettes de fonctionnement

Evolution des produits de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (budgets principal et annexes hors ZA) :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022- CA 2023
002 Excédent de fonctionnement reporté	2 706 919	3 352 079	4 118 416	4 723 969	605 553
70 Produits des services du domaine et des ventes	262 535	507 776	602 424	699 593	97 169
73 Impôts et taxes	10 999 722	9 984 987	10 186 108	11 039 944	853 836
74 Dotations et subventions	1 634 681	2 907 975	2 998 800	3 063 525	64 725
013 Atténuations de charges	4 131	5 944	14 675	12 082	-2 593
75 Autres produits de gestion courante	230 194	212 529	261 449	360 336	98 887
77 Produits spécifiques	124 404	2 763 067	248 497	340 889	92 392
78 Reprise sur provisions	2 499	7 522	5 188	0	-5 188
042 Opération d'ordre entre section	37 304	38 096	74 134	110 395	36 261
TOTAL	16 002 389 €	19 779 975 €	18 509 691 €	20 350 733 €	1 841 042 €

Les recettes de fonctionnement de la Communauté de communes ont augmenté en 2023 par rapport à 2022 (+ 1 841 042 € dont 605 000 € au titre des excédents de fonctionnement). Cette hausse significative est due principalement à la revalorisation des bases fiscales de 7,1 %. A l'exception des chapitres 'Reprises sur provisions' et 'atténuations de charges' (à la marge), tous les chapitres de recettes ont augmenté.

La fiscalité, principale ressource de la Communauté de communes, a fortement augmenté en 2023 par rapport à 2022 (+ 516 231 €, hors TEOM).

	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Taxe habitation	1 116 270 €	103 207 €	104 525 €	135 441 €	30 916 €
Foncier bâti	864 333 €	787 105 €	817 672 €	875 526 €	57 854 €
Foncier non bâti	127 923 €	132 141 €	136 441 €	145 801 €	9 360 €
CFE	3 838 546 €	2 829 527 €	2 899 628 €	3 010 820 €	111 192 €
TOTAL FISCALITE POUVOIR DE TAUX	5 947 072 €	3 851 980 €	3 958 266 €	4 167 588 €	209 322 €
CVAE	2 198 538 €	2 131 877 €	2 085 229 €	0 €	-2 085 229 €
TASCOM	394 933 €	283 752 €	242 796 €	343 552 €	100 756 €
IFER	221 322 €	235 654 €	247 681 €	277 028 €	29 347 €
Autres impôts	52 310 €	177 246 €	125 627 €	27 606 €	-98 021 €
Allocations compensatrices	25 775 €	1 316 067 €	1 400 117 €	1 491 462 €	91 345 €
Fraction compensatoire de la CVAE	-	-	0 €	2 248 870 €	2 248 870 €
Fraction de TVA (TH)	-	1 039 325 €	1 140 562 €	1 160 403 €	19 841 €
TOTAL FISCALITE SANS TAUX	2 892 878 €	5 183 921 €	5 242 012 €	5 548 921 €	306 909 €
TOTAL	8 839 950 €	9 035 901 €	9 200 278 €	9 716 509 €	516 231 €

Les différentes réformes de la fiscalité diminuent peu à peu le pouvoir de taux des collectivités : la Communauté de communes peut désormais modifier uniquement les taux pour la CFE, le foncier bâti et le foncier non bâti. Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'a pas évolué depuis 2018 : 20,98%.

A compter de l'année 2023, la réforme fiscale relative à la suppression de la CVAE est lancée. Les EPCI ne perçoivent plus de CVAE mais une fraction compensatoire avec une part pérenne calculée sur la moyenne des CVAE perçues en 2020, 2021, 2022 et celle qui aurait dû être perçue en 2023 et une part dynamique calculée en fonction de la dynamique de TVA. Seule la part pérenne est garantie.

Pour la Communauté de communes, les allocations compensatrices versées par l'Etat couvrent en totalité la perte sur les impôts correspondants. Ainsi, la CCHS qui percevait 1 116 270 € de taxe d'habitation en 2019, a encaissé 1 295 844 € au titre de 2023 (soit 135 441 € de THRS¹ et 1 160 403 € de fraction de TVA).

Les impôts avec pouvoir de taux ont augmenté de 209 322 € par rapport à l'exercice précédent du fait de la revalorisation des bases soit 7,1 %. Les taux n'ont pas évolué depuis 2021.

La TASCOM a évolué de plus de 100 000 €. L'optimisation fiscale recherchée par une entreprise du territoire a engendré un dégrèvement de TASCOM pour la CCHS en 2021 et 2022.

La CVAE perçue en 2022 s'élevait à 2 085 000 € alors que la fraction compensatoire de 2023 est de 2 248 870 € soit une hausse de 160 000 €.

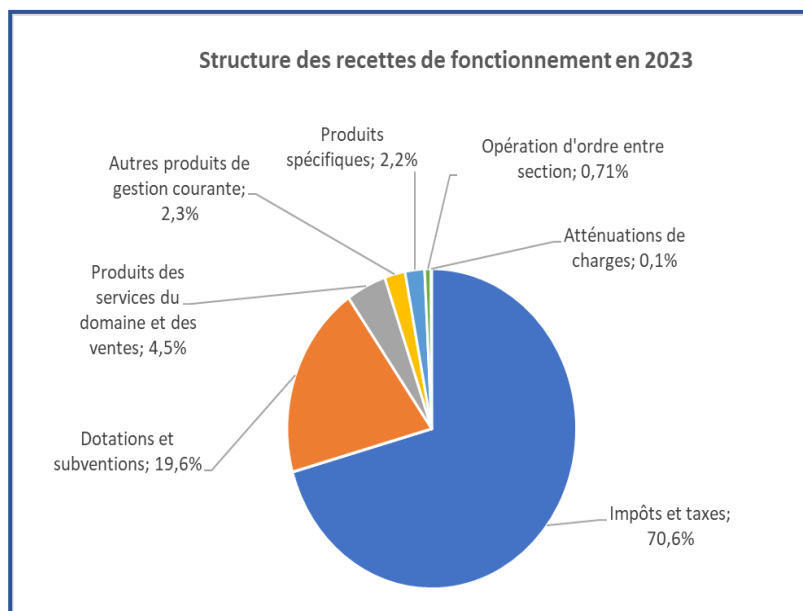
Les produits des services et domaines ont augmenté (+ 97 169 €) par rapport à l'exercice précédent du fait de plusieurs facteurs :

- Augmentation de la participation au service urbanisme pour toutes les communes (4,05 € pour le territoire et 4,25 € hors territoire),
- Refacturation au SDIS des études de sol réalisées à Montmirail pour la construction du centre de secours Montmirail – Grééz sur Roc,
- Augmentation des frais à refacturer aux budgets annexes,
- Refacturations des frais aux communes membres des groupements de commandes pour les assurances et le marché énergie,
- Mise à jour des refacturations aux locataires (assurances, fluides, ...).

Les revenus des immeubles sont également en progression de 37% compte-tenu des loyers sur une année pleine pour Chastagner Delaize et de janvier à juillet pour CGMP.

La cession des 2 bâtiments de Tuffé Val de la Chéronne est comptabilisée dans les produits spécifiques (340 000€).

Concernant les dotations, la CCHS a perçu des subventions pour le financement de France services pour 35 000 € et 12 000 € pour la CTG².



¹ Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

² Convention Territoriale Globale sur l'enfance et la jeunesse conclue avec la CAF

2.3 Les résultats

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	14 510 449 €	7 827 374 €
Recettes	20 350 734 €	10 770 437 €
SOLDE (1)	5 840 285 €	2 943 063 €
Restes à réaliser Dépenses		225 417,00 €
Restes à réaliser Recettes		2 269 413,00 €
SOLDE Restes à réaliser (2)		2 043 996,00 €
SOLDE (1) + (2)		4 987 059,00 €

2.4 Effectifs

Au 31 décembre 2023, la Communauté de Communes comptait 24 agents, parmi lesquels 15 fonctionnaires, 5 contractuels sur emplois permanents et 4 contractuels non permanents, le tout représentant 22,1 équivalents temps plein (ETP).

9 agents relèvent de la catégorie A, 4 de la catégorie B et 11 de la catégorie C.

L'âge moyen des agents est de 45 ans et l'ancienneté moyenne dans la structure est de 6,2 années.

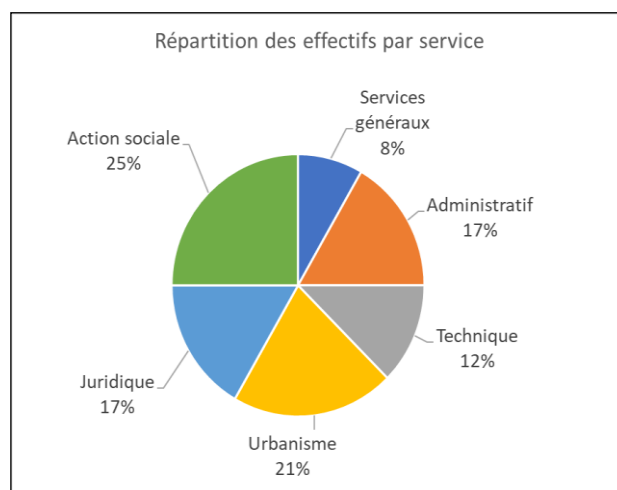
	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	TOTAL
En nombre	15	5	4	24
En ETP	14,2	5	2,9	22,1
Catégorie A	5	4		9
Catégorie B	4			4
Catégorie C	6	1	4	11

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1 607 heures.

Répartition des effectifs par service :

La répartition des effectifs entre les services est globalement équilibrée.

Le service 'Action sociale' s'est étoffé depuis 2022. Il comprend le Relais Petite Enfance (2 agents), mais également la coordination de la CTG (1 agent) et le France Services créé en décembre 2022 (3 agents).



Egalité hommes/femmes :

La CC de l'Huisne Sarthoise emploie 6 hommes et 18 femmes.

	Hommes	Femmes	TOTAL	ETP	%
Catégorie A	3	6	9	9	37,5%
Catégorie B	2	2	4	4	16,7%
Catégorie C	1	10	11	9,1	45,8%
TOTAL	6	18	24	22,1	

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	TOTAL
En nombre	15	5	4	24
En %	62,5%	20,8%	16,7%	100%
En ETP	14,2	5,0	2,9	22,1
Femmes	12	2	4	18
Hommes	3	3	0	6

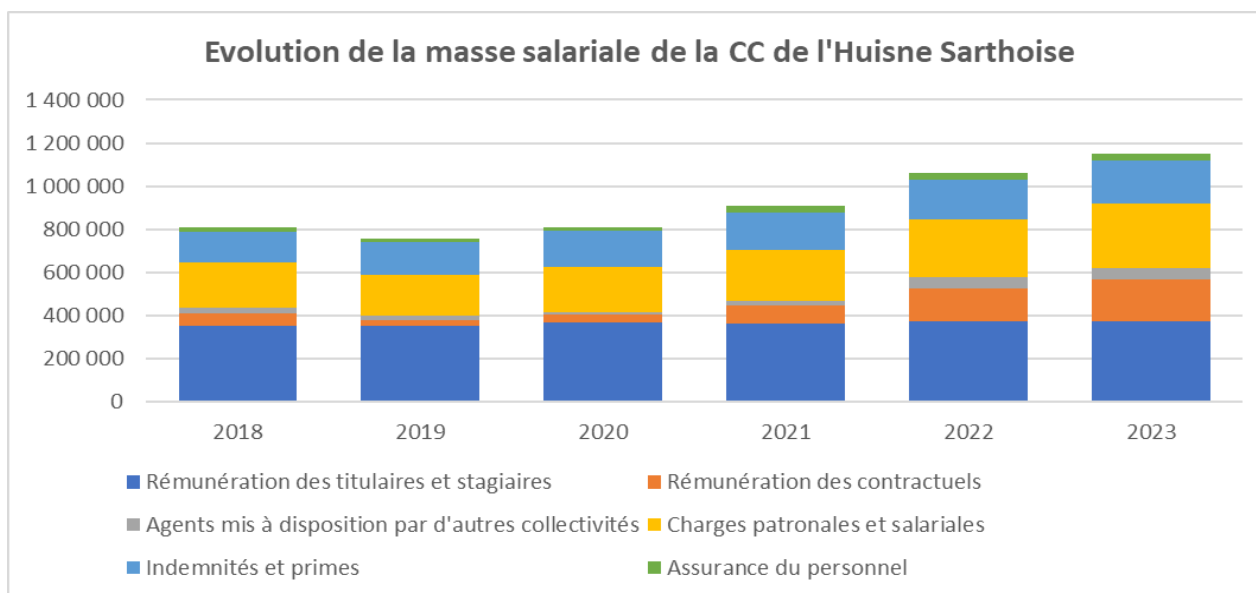
Le Conseil Communautaire a adopté le 6 juillet 2022, un plan d'actions égalité hommes/femmes pour la période 2022-2026. Celui-ci se décline en 4 axes :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

En 2022 et 2023, différentes actions ont été menées ou poursuivies au sein de la Communauté de Communes en la matière :

- Flexibilité des horaires de travail pour permettre de mieux concilier vie professionnelle et familiale (des plages horaires fixes de présence obligatoire, des plages variables gérées par les agents),
- Mise en place du télétravail,
- Développement des outils numériques afin de réduire les déplacements professionnels (équipement visioconférence...),
- Mise en œuvre d'un dispositif de signalement,
- Procédure de recrutement exempte de discrimination, indication au féminin et au masculin des titres, grades, etc.
- Insertion d'un volet « égalité hommes/femmes » dans le projet de règlement intérieur des services.

Evolution de la masse salariale :



L'évolution pluriannuelle montre une stabilité relative de la rémunération des fonctionnaires titulaires et stagiaires depuis 2017. La progression observée est principalement due à l'augmentation de la rémunération des contractuels, des charges et de l'assurance du personnel depuis 2021.

De plus, depuis 2022 des charges liées à la mise à disposition d'agents par les communes à l'intercommunalité sont comptabilisées partiellement sur le chapitre 012 (charges de personnel), alors qu'elles l'étaient auparavant en totalité sur le chapitre 011 (charges à caractère général).

Plusieurs facteurs expliquent en particulier l'augmentation de la masse salariale sur les années 2022 et 2023 :

- Financement du France Services créé en 2022 et dont les 3 emplois ont été pourvus en octobre 2022,
- Mise en place puis coordination de la CTG (Convention Territoriale Globale avec la CAF) depuis 2022. A noter, la coordination est prise en charge par la CAF à hauteur de 50% sur la période 2023-2027.
- Revalorisation du point d'indice,
- La prime pouvoir d'achat versée aux agents en décembre 2023.

Mutualisation :

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux s'est poursuivie en 2023.

Mises à disposition de personnels de la Communauté de Communes vers les communes et établissements :

- Service commun « Affaires juridiques, marchés publics et subventions » : créé début 2020, ce service est composé de 3 agents (1 responsable, 2 chargés des marchés et subventions).
- Prestation de service « urbanisme » : ce service instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire...) pour le compte de 50 communes de la CCHS et de la CCVBA. Il a été élargi en 2019 à la pré et post-instruction des dossiers pour la commune de La Ferté Bernard. Au 31 décembre 2023, le service comptait 6 agents (1 responsable, 4 instructeurs, 1 assistante à raison de 14 heures par semaine). En 2023, la prestation était facturée 4,05 €/habitant aux communes de la CCHS (montée en charge progressive, étalée sur 3 ans), 4,25 €/habitant aux communes de la CCVBA.
- Mise à disposition d'agents auprès de La Laverie (direction, comptabilité).

Mises à disposition de personnels des communes vers la Communauté de Communes :

- Service commun « communication » entre la Mairie de La Ferté-Bernard et la CCHS : constitué de 2 agents, ce service réalise toute la communication de la CCHS (magazine, actualisation du site Internet...).
- Mise à disposition de services pour l'entretien des salles de sport de Tuffé Val de la Chéronne et du Luart.
- Mise à disposition de services communaux pour l'entretien des zones d'activités avec les communes de Cherré-Au, Lamnay et Tuffé Val de la Chéronne.
- Mise à disposition de personnels dans le cadre de la GEMAPI (lutte contre les ragondins) avec les communes d'Avezé, Boëssé le Sec, La Ferté Bernard, Montmirail, Saint Maixent, Saint Ulphace et Théligny.

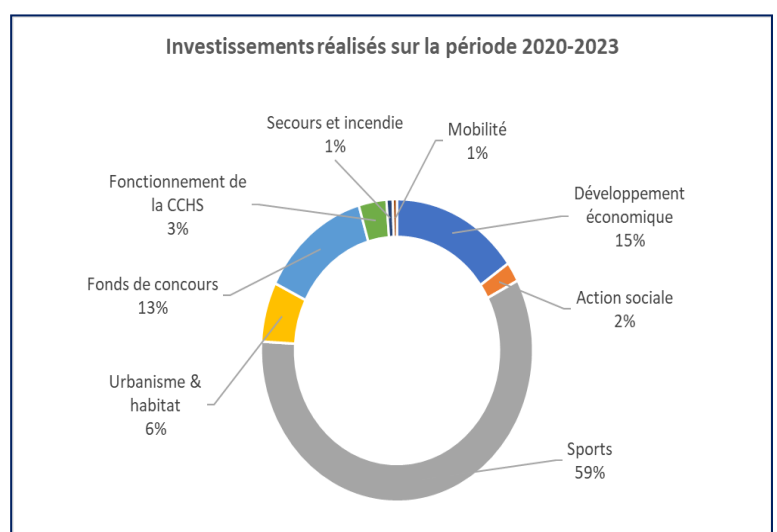
2.5 Investissements

La Communauté de communes a réalisé 11,5 M €/TTC d'investissements entre 2020 et 2023. Elle a obtenu 2,6 M€ de subventions et 1 M€ de FCTVA pour ceux-ci, soit un taux de subventionnement moyen d'environ 31 %. Le reste à charge pour la Communauté de Communes s'est élevé à 7,9 M€ (68,8% des projets).

Le volume global des investissements a évolué en 2023 par rapport à 2022, du fait des travaux du centre aquatique. Enfin, plusieurs opérations pluriannuelles se poursuivent tels les fonds de concours et les subventions OPAH. Il est à noter également le versement d'une partie de la participation de la CCHS aux travaux sur 2 centres de secours du territoire communautaire.

Le FCTVA perçu en 2023 est en progression par rapport à l'exercice précédent dans la mesure où la Communauté de communes déclare selon l'avancée des travaux les factures relatives au centre aquatique.

Par ailleurs, les financeurs du centre aquatique ont été sollicités régulièrement pour le versement



d'acomptes afin de ne pas altérer la trésorerie et retarder au maximum la levée de l'emprunt.

Dépenses d'investissement réalisées par la Communauté de Communes entre 2020 et 2023 (en €) :

	2020	2021	2022	2023	TOTAL 2020-2023
Développement économique	1 113 586	522 765	36 256	80 426	1 753 032
Acquisition de terrains sur les ZA	27 964	51 600	3 067		82 631
Travaux plateforme bois				17 901	17 901
Aménagement piste moto école				10 346	10 346
Réhabilitation de la friche industrielle sur Tuffé	694 359	108 986	4 420	23 670	831 436
Travaux dans bâtiment route de Mamers (mur et chauffage)				18 906	18 906
Acquisition de bâtiments économiques		340 755			340 755
Subventions aux entreprises	102 000	1 573			103 573
Aménagement d'un bassin de rétention sur Tuffé	25 201	96			25 297
Bassin de rétention et parking sur ZA de La Monge	143 559	9 450	455		153 464
Frais divers (taxe d'aménagement, viabilisation plateforme, ...)	61 030	9 898	28 314	9 603	108 845
Voiries communautaires dans les ZA	59 473	407			59 880
Action sociale	6 784	89	227 151	10 292	244 316
Construction Relais Petite Enfance à Tuffé Val de la Chéronne	6 784	89		3 522	10 395
Achat et aménagement bâtiment rue du Moulin à Tan - RPE La Ferté-Bernard			191 170	5 880	197 050
Enfance-jeunesse : locaux/ équipements			12 589		12 589
France Service			23 391	890	24 281
Sports	542 958	461 087	744 324	4 991 500	6 739 869
Centre aquatique	542 958	461 087	743 958	4 991 072	6 739 074
Salles de sport			366	428	794
Tourisme et culture	7 980	2 244	6 608	2 247	19 079
Tourisme					0
Laverie	7 980	1 579	2 856	2 247	14 662
Prévelles		665	3 752		4 417
Urbanisme et habitat	241 663	205 152	230 991	55 423	733 229
Plan local d'urbanisme intercommunal PLUI, AVAP LFB, AVAP Montmirail	124 574	35 297	27 279	22 527	209 677
Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage					0
Opération d'amélioration de l'habitat	117 089	169 855	203 712	32 896	523 552
Secours et incendie		5 778	79 028		84 806
Fonds de concours	303 964	332 984	354 895	520 696	1 512 539
Mobilité			20 125	37 664	57 789
Gemapi				17 585	17 585
Fonctionnement des services de la CC	141 462	64 292	124 962	48 213	378 929
Achat et équipement du siège de la CdC		7 092			7 092
Mobiliers, véhicules et équipements	1 357		3984,48	10 034	15 375
Serveur informatique (logiciels, ...) et téléphonie	121 099	52 934	104 520	27 626	306 179
Œuvres	1 500	3 500	5 100	3 304	13 404
Entretien des locaux et équipements divers	17 506	766	11 357	7 250	36 879
TOTAL DEPENSES	2 358 397	1 594 391	1 824 338	5 764 048	11 541 174
Subventions	166 034	471 186	620 573	1 341 931	2 599 724
FCTVA	105 234	60 418	230 836	606 947	1 003 434
TOTAL NET	2 087 131	1 062 786	972 930	3 815 170	7 938 016

2.6 Endettement

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 10,98 M€ contre 5 M€ en janvier 2023. Cette importante augmentation est due à la levée d'un emprunt de 7 M€ finançant le centre aquatique. Le capital restant dû se répartit comme suit entre les différents budgets de la Communauté de Communes :

- Budget principal : 8,96 M€
- Budget annexe de la ZA du Coutier : 2,02 M€.

En 2023, le capital remboursé s'est élevé à 866 838 €.

L'annuité totale à payer en 2024 s'élèvera à 1 350 372 € (dont 235 080 € d'intérêts). Elle est en nette augmentation par rapport à l'année passée : règlement sur une année pleine des annuités de l'emprunt de 7M€ de l'Agence France Locale (contre seulement deux en 2023).

Le second emprunt de 5 M€ contracté auprès de la Banque des Territoires pour le centre aquatique devrait être débloqué courant 2024 en fonction des besoins de la CCHS. Aussi, le budget devra intégrer des crédits pour les intérêts intercalaires. Le déblocage total de celui-ci doit être effectif fin juin. Par ailleurs, 3 emprunts pour une dette totale de 3 873 000 €, arriveront à échéance courant 2024 : le capital restant dû diminuera environ 352 000 €.

Au 1^{er} janvier 2024, l'endettement de la Communauté de Communes s'élève à 378 €/habitant contre 177 € l'exercice précédent.

L'état récapitulatif des emprunts et le profil d'extinction de la dette sont joints en annexe du présent document.

Le remboursement prévisionnel jusqu'à 2027 est le suivant pour chacun des budgets :

	2024		2025		2026		2027	
	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts
Budget principal	953 617	219 914	804 234	383 591	807 293	363 519	742 300	345 084
<i>dont centre aquatique</i>	<i>280 000</i>	<i>199 847</i>	<i>480 000</i>	<i>369 372</i>	<i>480 000</i>	<i>352 425</i>	<i>480 000</i>	<i>336 939</i>
Budget annexe ZA Coutier	161 675	15 166	162 887	13 954	164 109	12 732	165 340	11 501
TOTAL	1 115 292	235 080	967 121	397 544	971 402	376 251	907 639	356 585
Différence N-1			-148 171	162 465	4 281	-21 293	-63 763	-19 666

2.7 Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes

Evolution des recettes réelles de fonctionnement - RRF (*) :

BUDGET CONSOLIDE		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-2023	
70	Produits des services et ventes		293 861	262 535	507 776	602 424	699 593	97 169
73	Impôts et taxes	+	10 798 887	10 999 722	9 984 987	10 186 108	11 039 944	853 836
74	Dotations et subventions	+	1 639 769	1 634 681	2 907 975	2 998 800	3 063 525	64 725
75	Autres produits de gestion courante	+	280 989	230 194	212 529	261 449	360 336	98 887
014	Attributions de compensation	-	6 076 565	6 011 824	6 036 525	6 043 592	6 053 166	9 574
014	Reversement FPIC et FNGIR	-	102 938	85 764	108 217	110 446	92 364	-18 082
014	Reversement taxes de séjour et dégrèvements	-	30 814	251 788	18 451	24 627	46 203	21 576
	TOTAL	=	6 803 189	6 777 756	7 450 074	7 870 116	8 971 665	1 101 549

(*) Calcul = chapitres 70+73+74+75-014

Les recettes réelles de fonctionnement poursuivent leur progression en 2023 par rapport 2022 (+ 1 101 549 € soit 14 %) grâce notamment à :

- une évolution favorable de la fiscalité dûe à la revalorisation des bases, au versement de la fraction de TVA (réforme TH et CVAE) et des allocations compensatrices,
- l'augmentation des prestations d'urbanisme (augmentation du coût de refacturation auprès des communes membres),
- la hausse des remboursements effectuée par les budgets annexes Relais petite enfance et urbanisme pour les dépenses de personnel et les charges courantes (+97 169 €).

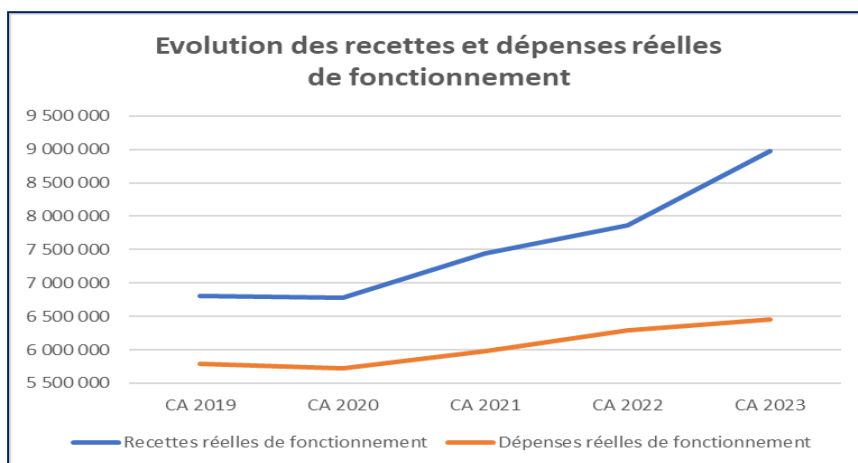
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement – DRF (*) :

BUDGET CONSOLIDE		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-2023
11	Charges à caractère général	1 658 495	1 532 294	1 625 290	1 923 959	2 006 341	82 382
12	Charges de personnel	+ 768 176	818 993	914 696	1 069 766	1 158 504	88 738
65	Autres charges de gestion courante	+ 3 371 834	3 366 944	3 437 726	3 315 985	3 294 644	-21 341
013	Remboursements pour CAE /maladie	- 12 958	4 131	5 944	14 675	12 082	-2 593
TOTAL =		5 785 546	5 714 100	5 971 767	6 295 035	6 447 407	152 372

(*) Calcul = chapitres 011+012+65-013

Parallèlement, les dépenses réelles de fonctionnement ont elles aussi augmenté mais dans une moindre proportion (2,4%), ce qui a permis à la CCHS de dégager une épargne de gestion de plus de 949 k€.

L'augmentation des charges à caractère général et des charges de personnel a été légèrement modérée par la diminution des charges de gestion courante et plus particulièrement la baisse de la participation au budget annexe ordures ménagères.



L'augmentation croissante des recettes supérieure à celle des dépenses permet ainsi de dégager depuis 2019 une épargne de gestion suffisante pour subvenir au remboursement des emprunts et dégager de l'autofinancement nécessaire au financement du centre aquatique.

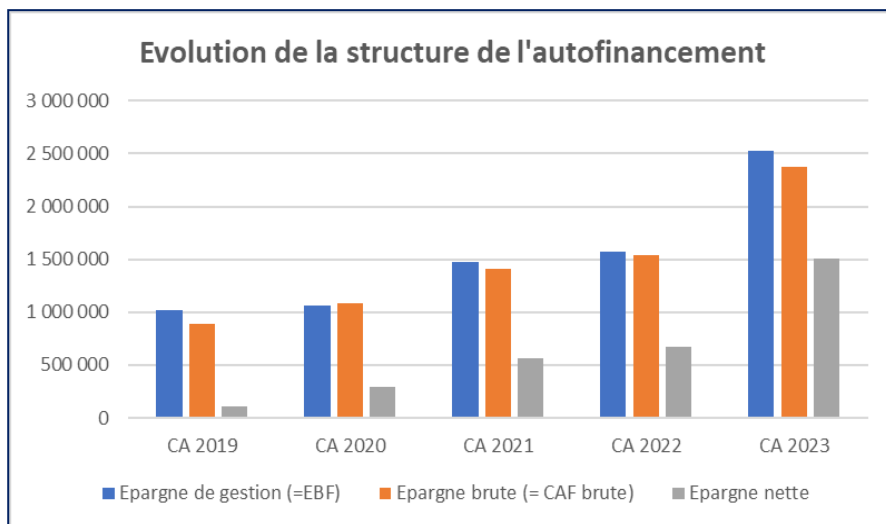
Evolution de l'AUTOFINANCEMENT :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-2023
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	6 803 189	6 777 756	7 450 074	7 870 116	8 971 665	1 101 549
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	- 5 785 546	5 714 100	5 971 767	6 295 035	6 447 407	152 372
Epargne de gestion (=EBF)	= 1 017 643	1 063 656	1 478 307	1 575 081	2 524 258	949 177
Intérêts d'emprunt	- 79 593	69 049	70 007	58 387	153 896	95 509
Produits (hors cession) - charges spécifiques	+ -52 670	90 915	6 349	23 389	150	-23 239
Epargne brute (= CAF brute)	= 885 380	1 085 522	1 414 649	1 540 083	2 370 512	830 429
Remboursement du capital des emprunts	- 775 482	797 538	851 441	869 036	866 838	-2 198
Epargne nette	= 109 898	287 984	563 207	671 047	1 503 674	832 627

En 2023, les principaux ratios de gestion sont toujours positifs et poursuivent leur progression par rapport à l'année précédente.

L'autofinancement brut de la Communauté de communes a continué d'augmenter (+ 830 429 €) du fait principalement de la dynamique des bases fiscales et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Parallèlement, l'épargne nette a elle aussi progressé (+ 832 627 €) principalement du fait de la hausse importante de l'épargne de gestion. En effet, le remboursement du capital est resté stable entre 2022 et 2023.



Le niveau d'épargne va se réduire fortement en 2024 et 2025, avec les annuités des 2 emprunts contractés pour le Centre aquatique. En 2024, 3 emprunts arrivent à échéance (- 352 000 €) ce qui devrait permettre de compenser pour partie le remboursement du capital des 2 emprunts contractés en 2022 (430 k€ pour une année pleine dès le déblocage du 2nd emprunt).

Les cessions et les subventions ont permis un autofinancement des investissements engagés en limitant au maximum le recours à l'emprunt. Malgré le déblocage de l'emprunt de 7 M€ en juin 2023, la CCHS n'a pas encore eu recours à ce dernier en totalité. La CCHS va poursuivre en 2024 la perception des subventions afin de reporter la levée du dernier emprunt.

Comme attendu, l'encours global de la dette a augmenté passant de 5,012 M€ en 2022 à 12 M€ au 31/12/2023.

A compter de 2024-2025, la Communauté de Communes sera extrêmement vigilante quant à ses dépenses de fonctionnement pour ne pas réduire trop cet autofinancement et poursuivre sa dynamique d'investissements, d'autant que l'évolution des recettes de fonctionnement reste incertaine, et que les dépenses de fonctionnement vont croître (charges financière et coût de fonctionnement DSP du centre aquatique).

	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement (en années)	6,20	4,16	3,25	4,6

3. LES PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

3.1. Perspectives 2024

La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise organise son intervention autour de 5 grandes orientations stratégiques pour la période 2021-2026.

- ORIENTATION 1 : Favoriser un aménagement équilibré du territoire, qui en valorise le patrimoine paysager, bâti et naturel
- ORIENTATION 2 : Affirmer et développer le potentiel économique du territoire
- ORIENTATION 3 : Soutenir la mise en place d'équipements structurants et conforter l'offre de services de proximité
- ORIENTATION 4 : Répondre aux besoins de la population en matière de logement et de mobilité
- ORIENTATION 5 : Soutenir la transition énergétique et la préservation des ressources du territoire

En 2024, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise poursuivra ses actions, avec un focus dans les domaines suivants :

- Développement économique : commercialisation des zones d'activité, territoire d'industrie, déploiement de la stratégie d'attractivité (Perche Emeraude), promotion touristique, transmission agricole (territoire pilote) ;
- Services à la population : finalisation de la construction du centre aquatique et préparation de son fonctionnement futur, montée en charge du France Services, aménagement de nouveaux locaux pour le relais petite enfance et la microfolie, etc. ;
- Aménagement de l'espace et politique de l'habitat : finalisation de la modification du PLUi³, du règlement local de publicité intercommunal, participation aux travaux d'élaboration du SCOT valant PCAET⁴ portés par le Pays du Perche Sarthois, animation du guichet habitat (rénovation de l'habitat des particuliers, conseil en rénovation énergétique), habitat temporaire chez l'habitant ;
- Environnement et énergie : préparation de la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments et en ombrières de parkings, remplacement de l'éclairage par des LED, audits énergétiques de bâtiments, préparation du transfert des compétences eau et assainissement ;
- Dispositifs de solidarité en direction des communes membres : poursuite des fonds de concours.

Pour porter ce développement et anticiper la diminution de son autofinancement avec la mise en service du futur centre aquatique, la Communauté de Communes a élaboré un plan pluriannuel d'investissements sur la période 2023-2026, et travaillera en 2024 sur une prospective financière, deux outils, indispensables pour planifier son action, poursuivre la dynamique d'investissements engagée tout en optimisant l'utilisation des ressources.

Des réflexions sur les ressources financières seront également poursuivies (évolution du budget Ordures ménagères...).

Enfin, en matière de ressources humaines, il est prévu de finaliser le règlement intérieur des services et retravailler le document unique d'évaluation des risques professionnels.

³ Plan Local d'Urbanisme intercommunal

⁴ Schéma de COhérence Territoriale/ Plan Climat Air Energie Territorial

3.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2024

• Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement vont globalement progresser en 2024. Il est notamment prévu :

- Une augmentation globale des charges à caractère général par rapport à 2023, en partie du fait de dépenses ponctuelles liées aux actions en cours,
- Une augmentation des charges de personnel notamment du fait du développement du France Services,
- Une diminution des dotations d'amortissement (- 60 000 €) induite par la cession des 2 bâtiments situés ZA La Taille. A noter, en comptabilité M57 les amortissements sont réalisés au prorata temporis, dès l'année de réalisation de l'investissement.
- Une augmentation des charges d'intérêt d'emprunt avec le remboursement d'un des prêts du centre aquatique sur une année pleine (+140 000 €) et le déblocage probable du second,
- Une diminution globale des autres charges de gestion courante du fait principalement de la diminution de la contribution au budget annexe des ordures ménagères (cf. détail ci-après) et malgré l'augmentation de plusieurs cotisations et subventions d'équilibre aux établissements extérieurs en 2024.

En particulier, plusieurs dépenses ponctuelles sont prévues en 2024, d'autres ont débuté en 2023 et s'étaleront sur plusieurs années :

- Animation du guichet habitat, depuis 2023 et jusqu'en 2027 (130 458 € en 2024),
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour préparer le fonctionnement du futur centre aquatique (29 490 € TTC),
- Appui à la préparation du transfert des compétences eau et assainissement (61 050 € TTC). A noter qu'une subvention de 50% (30 525 €) a été obtenue de l'Agence de l'Eau pour financer cette opération.
- Aides à l'opération pilote « Transmission en agriculture » : 8 060 € en 2023, 19 600 € en 2024,
- Frais d'impression de documents dans le cadre des 3 enquêtes publiques prévues en 2024 (urbanisme),
- Travaux sur le chauffage du bâtiment enfance de Tuffé suite à un dysfonctionnement, dans le cadre de l'assurance dommage d'ouvrage (145 k€). Ces dépenses seront compensées par une recette équivalente,
- Travaux de voirie sur les zones d'activité (ZA Eguillon, Valmer et Espace du Lac en 2024 pour 60 k€),
- Travaux sur la station de suppression de la ZA du Coutier (16 500 €).

Le budget ressources humaines devrait être en légère progression. Les évolutions envisagées sont les suivantes :

- Réflexion pour augmenter le temps de travail d'agents France Services courant 2024 du fait de l'augmentation de l'activité,
- Attribution automatique de 5 points d'indice pour tous les agents et élus au 1^{er} janvier 2024,
- Revalorisation de la participation au contrat prévoyance au 1^{er} janvier 2024,
- Frais liés aux indemnités des commissaires enquêteurs (3 enquêtes publiques en 2024),
- Rattrapage de cotisations dans le cadre d'interventions antérieures de commissaires enquêteurs.

Deux opérations pluriannuelles font l'objet d'autorisations d'engagement (AE) qui seront actualisées en 2024 :

LIBELLE	Montant en €	ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT					
		2022	2023	2024	2025	2026	2027
Contrôles SPANC (du 01/05/22 au 30/04/26)	275 000 €	19 998 €	27 298 €	100 000 €	27 704 €	27 704 €	0 €
Guichet habitat	599 766 €	0 €	119 724 €	130 458 €	130 458 €	130 458 €	88 668 €

• Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient progresser en 2024. Il est en particulier prévu :

- Une revalorisation nationale des bases de l'ordre de 3,8 %. Les éléments fiscaux détaillés pour l'année 2024 n'ont cependant pas encore été communiqués par les services de l'Etat.
- Une légère augmentation de la DGF (+30 000 €).
- Une légère augmentation des subventions de fonctionnement, et notamment pour le France Services (35 000 € en 2023, 40 000 € en 2024). Les aides obtenues en 2023 pour le guichet habitat et la coordination de la CTG⁵ sont maintenues au même niveau que 2023 en 2024.

⁵ Convention Territoriale Globale conclue avec la CAF pour 5 ans (2023-2027)

- Une augmentation de la contribution des communes au service commun « urbanisme ».
- Une diminution des loyers des immeubles (vente du bâtiment CGMP en 2023...).

- **Evolution du budget « urbanisme »**

Pour mémoire, ce budget gère le service d’instruction des documents d’urbanisme, un service qui est mutualisé entre les communes de la CCHS et celles de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l’Anille (CCVBA). Dans la mesure où la compétence reste portée par les communes, leurs contributions devraient intégralement financer ce service.

Lors de sa création, il a été convenu d’une progressivité de la cotisation des communes de la CCHS pour tendre à cet équilibre, la Communauté de Communes finançant de manière transitoire le reste à charge. Suivant cette logique, la cotisation des communes de la CCHS a été de 4,05 €/habitant en 2023 (2,70 € en 2022, 1,35 € en 2021) et 4,25€/habitant pour les communes de la CCVBA.

En 2024, la commission Finances propose un tarif à 4,55 € de l’habitant pour les communes du territoire et 4,75 € pour les communes extérieures.

En outre, une réflexion est en cours pour offrir aux communes des prestations complémentaires d’instruction de la publicité extérieure avec un règlement à l’acte.

- **Evolution du budget « ordures ménagères »**

Le budget annexe des ordures ménagères s’équilibre grâce au prélèvement de la TEOM⁶ auprès des bénéficiaires du service et d’un versement complémentaire du budget principal de la CCHS.

En 2022, il a été décidé de réduire progressivement la participation du budget principal à ce service, afin qu’il soit, à terme, exclusivement financé par la TEOM. Conformément à ces orientations, la commission Finances propose de participer à hauteur de 127 000 € en 2024.

Une revalorisation des taux de TEOM sera proposée. Cette revalorisation tiendra également compte de l’augmentation de la cotisation au SYVALORM (+16,6% par rapport à 2023, soit de 2,89 M€ à 3,381 M€).

- **Taux de fiscalité**

La Commission Finances propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité, à l’exception de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). De plus, la commission propose de mettre en œuvre la taxe GEMAPI à hauteur des coûts induits par cette compétence (environ 112 000 €).

3.3. Projets 2024

Les principales actions projetées en 2024 sont les suivantes :

ORIENTATION 1 : Favoriser un aménagement équilibré du territoire, qui en valorise le patrimoine paysager, bâti et naturel

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

➤ **Modifications du PLUI**

Une modification de droit commun du PLUI a été prescrite par le conseil communautaire du 28 avril 2021 et complétée par celui du 5 juillet 2021. La procédure devrait s’achever en 2024.

Elle est réalisée avec l’appui du cabinet GILSON pour un montant global de 24 580 € HT. Des frais de publicité, de reprographie et d’enquête publique sont à prévoir en 2024.

➤ **Déclarations de projet PAPREC et CVE**

Deux déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLUI sont en cours.

La première concerne le projet de développement de l’entreprise PAPREC de Montmirail, et porte sur la création d’une usine de méthanisation et d’une chaîne de production de combustibles de récupération qui lui sont associés. L’approbation est envisagée courant 2024. Le cabinet Ouest AM accompagne la Communauté de Communes sur

⁶ Taxe d’enlèvement des ordures ménagères

cette procédure, pour un montant de 13 695 € HT. Des frais de publicité, de reprographie et d'enquête publique sont à prévoir en 2024.

La seconde a été prescrite en décembre 2023 et porte sur le projet de méthanisation porté par CVE à Sceaux sur Huisne, en extension de la zone d'activité. Un bureau d'étude sera sélectionné en 2024.

➤ **Règlement Local de Publicité Intercommunale**

Ce document est réalisé en interne et devrait être approuvé en 2024. Des frais de publicité, de reprographie et d'enquête publique sont à prévoir.

| **ORIENTATION 2 : Affirmer et développer le potentiel économique du territoire**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

➤ **Perche Emeraude**

Dans le cadre du déploiement de la marque « Perche Emeraude », il est prévu en 2024 l'acquisition et la pose de panneaux en zone d'activité et sur les bâtiments, ainsi que le marquage de véhicules (budget estimé à 45 000 € HT).

➤ **Zone d'activité du Coutier (Cherré-Au)**

Afin de préparer l'extension de la zone d'activité et l'implantation de deux entreprises logistiques, des travaux de viabilisation et de voirie sont en cours et seront finalisés au 2nd trimestre. Dans le cadre de ce chantier des travaux de cheminement piéton sont également réalisés sur la zone.

L'investissement est chiffré à 261 000 € dont 11 000 € de maîtrise d'œuvre.

➤ **Territoire d'industrie**

La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise est pour la seconde fois lauréate du dispositif Territoire d'industrie, en partenariat avec la CC des Vallées de la Braye et de l'Anille, sur la base d'un programme d'actions pluriannuel. Ces actions seront déployées en interne, avec l'appui d'agents des 2 intercommunalités.

➤ **Bâtiment économique**

Afin de répondre à la demande en matière d'immobilier économique, il est envisagé de construire un bâtiment « blanc » destiné à accueillir une activité artisanale, industrielle ou commerciale dans le cadre d'une location.

Le projet se situe dans la zone d'activités des Ajeux, à La Ferté-Bernard, sur un terrain de 1 600 m² propriété de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise. Le projet est estimé à 700 k€ HT. Une subvention DETR a été demandée.

Les études préalables seront lancées en 2024.

➤ **Travaux divers sur les zones d'activité et bâtiments économiques**

Divers travaux sont envisagés sur les zones d'activité en 2024 :

- ZA des Ajeux à La Ferté-Bernard : accès à une parcelle et raccordement suite à la commercialisation d'une parcelle (56 000€),
- ZA Val Activ de Sceaux sur Huisne : extension de voirie (40 500 €),
- ZA La Fonderie à Tuffé Val de la Chéronne : voirie d'accès pour l'entreprise DECOTEC (85 000 €),
- ZA du Gaillon à La Ferté-Bernard : aménagements extérieurs (10 000 €),
- Finalisation du mur coupe-feu au sein du bâtiment Belink à La Ferté-Bernard (61 500 €),
- Eclairage LED des zones d'activité du Coutier, des Ajeux, du Luart et de Sceaux sur Huisne (95 000 €).

En outre et comme cela a été convenu lors du transfert des zones d'activités, la Communauté de Communes règlera aux communes des frais d'acquisition pour les terrains « économiques », dès lors qu'ils seront commercialisés.

AGRICULTURE

➤ **Territoire pilote transmission**

La problématique du renouvellement des chefs d'exploitation, en particulier en élevage, du fait de son impact sur la dynamique économique et sociale des territoires et sur la préservation des paysages, représente un enjeu majeur pour la Communauté de communes. Face à ce constat, l'Huisne Sarthoise a été sélectionnée par la Région comme

territoire pilote en matière de transmission en agriculture. Un programme d'actions a été défini sur la période 2022-2025, avec l'appui de la Chambre d'agriculture, du CAPP72 et du GAB72⁷. Cette opération représente un coût de 27 660 € pour la CCHS, dont 8 060 € en 2023, le reste en 2024.

ORIENTATION 3 : Soutenir la mise en place d'équipements structurants et conforter l'offre de services de proximité

ACTION SOCIALE

➤ Convention Territoriale Globale

Une convention a été conclue avec la CAF pour 5 ans sur les thématiques de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, le handicap, l'inclusion numérique...

La Communauté de Communes porte la coordination de ce dispositif et bénéficiera pour cela d'une aide de la CAF à hauteur de 50 %.

➤ Relais Petite Enfance (RPE)

Le relais prépare l'organisation d'un forum dédié à la petite enfance en novembre 2024, en lien avec les acteurs du secteur, mais aussi des professionnels de la santé et de la culture. Le coût de cet événement est estimé à 9 000 €.

Par ailleurs, un dysfonctionnement dans le système de chauffage perdure sur le bâtiment de Tuffé depuis sa mise en service. Il est prévu de remplacer celui-ci dans le cadre de l'assurance dommage d'ouvrage, pour un montant évalué à 143 000 €.

➤ France Services

Un espace France services multisite a été ouvert au public en décembre 2022. Le bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement est très positif, le service ayant permis de réaliser 2 215 accompagnements. Ce nouveau service a nécessité le recrutement de 3 agents à temps partiel (1,48 ETP) et a coûté 59 727 € en 2023. Il a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 35 000 €. Cette aide devrait passer à 40 000 € en 2024. Parallèlement, deux nouveaux services ont été ajoutés au 1^{er} janvier (énergie et habitat), augmentant la charge de travail des conseillères.

SPORTS ET LOISIRS

➤ Centre aquatique

Le marché de travaux, constitué de 24 lots, a été attribué en 2022 pour un montant de 13,494 M€ HT et un coût global estimé à 15,23 M€ HT (incluant la maîtrise d'œuvre, les études diverses et l'acquisition de la parcelle).

Les travaux ont débuté mi-octobre 2022 et se poursuivront jusqu'à fin 2024.

L'autorisation de programme créée pour cette opération prévoit un engagement financier de 8,6 M€ en 2024.

2 emprunts ont été contractés en 2022 pour cet équipement, le premier de 7 M€ auprès de l'Agence France Locale débloqué en 2023, le second de 5 M€ auprès de la Caisse des Dépôts qui sera débloqué en 2024/2025.

En outre des subventions ont été obtenues, pour près de 4M€ auprès de l'Etat, la Région et le Département.

Parallèlement, le Conseil communautaire a décidé que le mode de gestion serait réalisé sous la forme d'une délégation de service public. Afin de préparer ce contrat, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté et interviendra en 2024, pour un montant de 24 575 € HT.

➤ Gymnases de Tuffé Val de la Chéronne et du Luart

L'éclairage intérieur des 2 gymnases, en partie défectueux, fait l'objet d'un programme de remplacement par des luminaires LED.

Le marché a été attribué en 2023 à la SARL JCP Elec pour un montant de 55 363 € HT. Les travaux ont été réalisés au gymnase de Tuffé en décembre 2023 et le seront au Luart en février 2024.

De plus, des travaux de rénovation des extérieurs du gymnase du Luart (nettoyage des façades) et du gymnase de Tuffé Val de la Chéronne (nettoyage et bardage) sont envisagés pour un montant estimé à 91 000 € TTC.

Enfin différents matériels doivent être achetés, pour un montant global de 5 000 € HT pour les 2 sites (tapis...).

⁷ Chemin vers une Agriculture Performante Paysanne et Groupement d'Agriculture Biologique de la Sarthe

TOURISME ET CULTURE

➤ Office de tourisme

Afin de fixer des orientations pluriannuelles et offrir une visibilité et des outils d'aide à la décision à la CCHS en matière de promotion du tourisme, une convention a été conclue en 2023 avec l'office de tourisme pour 3 ans. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle à l'office du tourisme. En 2024, il est proposé une aide de 125 000 € (115 000 € versés en 2023).

➤ Centre culturel de La Laverie

La Communauté de Communes a réduit en 2022 et 2023 la subvention d'équilibre à La Laverie pour réduire les excédents financiers accumulés pendant la période « covid » du fait de la moindre activité.

En 2024, il est prévu de revenir au versement de 2021, soit 146 000 €. Outre le fonctionnement et les actions habituelles de la structure, ce montant permettra de poursuivre l'effort important de médiation réalisé depuis 2022 en direction des scolaires et lancer les Escapades culturelles en Perche Emeraude, un nouvel événement culturel, en lien avec la Compagnie les Tombées de la Lune, l'Office de tourisme et le Perche Sarthois.

➤ Aménagement du site de La Laverie et transfert du RPE

La Communauté de Communes a acquis fin 2022 un bâtiment de 220 m² sur un terrain de 488 m², rue du Moulin à Tan, à côté de La Laverie. Il est envisagé d'y transférer le Relais Petite Enfance (RPE), ainsi qu'une partie des activités de l'espace culturel de La Laverie. Ce transfert permettra au RPE de disposer de locaux plus grands et fonctionnels permettant d'améliorer l'accueil des familles et des assistantes maternelles.

De plus, un aménagement paysager sera réalisé sur les espaces extérieurs, en lien avec le CAUE missionné pour cela. Afin de mener à bien ce projet, des travaux et équipements doivent être réalisés dans le nouveau bâtiment, pour un montant global estimé à 185 000 € HT. Des subventions ont été obtenues auprès de l'Etat (DETR – 40 961 €) et de la CAF (50 000€). Les marchés de maîtrise d'œuvre puis de travaux vont être lancés en 2024.

➤ Micro-folie

La Communauté de Communes a été lauréate d'un appel à projets de l'Etat pour implanter une micro-folie au sein du centre culturel de La Laverie. Ces équipements proposent des contenus culturels ludiques et numériques afin d'animer le territoire et rendre la culture accessible au plus grand nombre, y compris dans les territoires ruraux.

La mise en place de ce projet requiert la réalisation de divers travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements pour un coût estimé à 58 000 € et une subvention de 45 000 €.

Elle est néanmoins étroitement dépendante, d'un point de vue calendaire, des autres travaux qui sont prévus sur le site évoqué précédemment et ne pourra être mise en place avant.

➤ Résidence d'artistes de Prévelles

Des travaux de rénovation de façade seront réalisés au printemps afin de réduire les infiltrations d'eau constatées dans le logement, pour un montant de 17 000 € HT.

➤ Festival de la Chéronne

Il est prévu de poursuivre le soutien à ce festival de musique classique en 2024 (20 000 € versés en 2023).

➤ Course cycliste

Il est envisagé de soutenir en 2024 le VSF Cyclisme pour l'organisation d'un cyclocross en décembre avec une subvention de 8 000 € (4 000 € versés en 2023).

ORIENTATION 4 : Répondre aux besoins de la population en matière de logement et de mobilité

HABITAT

➤ Guichet habitat France Rénov

Un guichet habitat a été ouvert début 2023, en partenariat avec l'Etat/ANAH, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Il regroupe 2 dispositifs, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une Plateforme de Rénovation Énergétique (PTRE). Ce guichet propose de l'information et des conseils à tous les

habitants, quels que soient leurs revenus et accompagne de manière plus approfondie certains projets. Des aides à l'investissement sont attribuées pour l'amélioration des logements privés selon des conditions de ressources (projets éligibles ANAH).

Un marché d'animation a été conclu avec la société INHARI pour un montant global de 600 000 € sur 5 ans.

En terme d'investissements, la Communauté de communes versera des aides aux particuliers dans le cadre de l'OPAH, comme lors de la précédente opération. Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

DEPENSES	2023 (réel)	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Subventions aux particuliers	11 591	290 409	268 000	190 000	190 000	950 000

➤ Habitat temporaire chez l'habitant

La Communauté de Communes a conclu en 2023 une convention avec l'association Le Flore Habitat pour la mise en œuvre localement d'un dispositif facilitant l'accès au logement de jeunes âgés de 15 à 30 ans dans le cadre d'une prise de poste, d'un stage, d'un apprentissage...

Une participation de 3 432 € est demandée à la CCHS en 2024 pour ce dispositif (2 079 € en 2023).

➤ Habitat indigne

La Communauté de Communes exerçant une partie de la compétence habitat, le Président s'est vu confier le pouvoir de police spéciale de l'habitat pour une partie des communes (les autres s'y étant opposées). Celui-ci porte sur des questions de sécurité pour les occupants ou les passants d'habitations insalubres (arrêtés sur les immeubles présentant un risque d'effondrement, solidité insuffisante d'un bâtiment, défaut d'entretien, fonctionnement ou entreposage de matières dangereuses dans un immeuble collectif). Ces arrêtés peuvent prescrire des travaux ou la démolition du bâtiment, le relogement des locataires le cas échéant. En cas de défaillance du propriétaire, la Communauté de Communes devra se substituer.

La charge pouvant peser lourdement sur le budget de la Communauté de Communes, la commission finances du 12 octobre 2023 a proposé la création d'un fonds de concours qui, en cas de dossier à traiter, serait versé par la commune concernée à hauteur de la moitié du reste à charge final de l'opération (après déductions des éventuelles subventions et paiements des propriétaires).

MOBILITES

➤ Accessibilité de la gare de La Ferté Bernard

Dans le cadre d'un programme d'accessibilité des gares, la SNCF a réalisé en 2021/2022 une étude préalable à la mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard, et en 2023 des études avant-projet et projet (APO).

Les phases DCE (dossiers de consultation des entreprises) et travaux vont dorénavant être mises en œuvre pour un montant de 4 090 210,04 € HT. Le plan de financement prévisionnel prévoit une participation de l'Etat (25 %), la Région (50 %) et la Communauté de Communes (25 %). Les appels de fonds s'étaleront sur 3 ans pour la CC :

2024	2025 (1 ^{er} trimestre)	2025 (3 ^{ème} trimestre)	2026	TOTAL
17 129,00 €	391 892,00 €	306 765,75 €	306 765,76 €	1 022 552,51 €
1,68%	38,32%	30%	30%	100%

➤ Covoiturage

Dans le cadre de la compétence Mobilités, une réflexion est en cours sur le covoiturage dans le cadre des trajets domicile-travail. Des actions d'animation pourraient être menées en lien avec les entreprises du territoire, pour un budget estimé à 1 000 €.

➤ Bornes de recharge de véhicules électriques

Un appel à manifestations d'intérêt a été lancé afin d'installer des bornes de recharge de véhicules électriques sur des sites situés sur La Ferté Bernard, Tuffé Val de la Chéronne et Sceaux sur Huisne. L'entreprise sélectionnée se verra confier les terrains contre le versement d'une redevance d'occupation du domaine public.

ORIENTATION 5 : Soutenir la transition énergétique et la préservation des ressources du territoire

EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI

➤ Transfert des compétences eau et assainissement

Dans la perspective du transfert des compétences « Eau et assainissement » à la CCHS le 1^{er} janvier 2026, des travaux préparatoires sont engagés et se dérouleront sur toute l'année 2024, avec l'appui du cabinet Gétudes Consultants, pour un montant total de 50 875 € HT. Une aide de 50 % de l'Agence de l'eau a été obtenue.

TRANSITION ENERGETIQUE

➤ Centrales photovoltaïques en ombrières de parking

Des appels à manifestations d'intérêt sont en cours pour l'aménagement de centrales photovoltaïques en ombrières sur les parkings de 3 zones d'activité sur La Ferté Bernard ainsi que sur le parking du futur centre aquatique. Ces équipements seront posés et gérés par des entreprises. La CCHS récupèrera un loyer en contrepartie de la mise à disposition du domaine public.

➤ Eclairage LED des zones d'activité

Il est envisagé de rénover l'éclairage public sur 4 zones d'activité (ZA du Coutier, des Ajeux, de Sceaux sur Huisne et du Luart) en 2024. L'investissement est estimé à 95 000 € HT pour 160 candélabres. Une subvention va être sollicitée au titre du fonds vert (Etat).

➤ Performance énergétique des bâtiments

Des audits énergétiques ont été réalisés en 2023 sur les 2 bâtiments du site de La Laverie et un programme de travaux défini. Celui-ci est intégré dans le programme global des travaux qui seront réalisés sur le site (cf. plus haut). En 2024, il est prévu de réaliser un audit énergétique du bâtiment Synergie Parc et d'évaluer les travaux à réaliser.

SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

• Fonds de concours aux communes

La campagne 2024 des fonds de concours auprès des communes s'inscrit globalement dans la continuité de celle de 2023. Il est envisagé la rédaction d'un règlement intérieur afin de formaliser les différentes règles propres aux fonds de concours. L'enveloppe proposée en 2024 s'élève à 450 000 €.

	2019	2020	2021	2022	2023	Proposition 2024
Fonds de concours engagés	352 797 €	324 324 €	490 399 €	486 308 €	471 346 €	450 000 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP/CP)

Parmi ces investissements, plusieurs ont été initiés lors d'exercices précédents et ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) pluriannuels qui seront actualisés comme suit en 2024 :

LIBELLE	Montant	ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)							
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et suivants
-	-								
Subvention aux particuliers dans le cadre de l'OPAH (2016-2021)	685 600	26 928	63 536	117 089	168 256	168 046	21 305	120 440	
Subvention aux particuliers dans le cadre de la 2nde OPAH (2022-2027)	950 000						11 591	290 409	648 000
Fonds de concours 2020	324 324			22 966	131 261	30 560	62 809	76 728	
Fonds de concours 2022	486 308					31 414	214 679	240 215	
Fonds de concours 2023	471 346						53 536	374 810	43 000
Construction Centre aquatique	16 500 000		39 706	549 785	461 087	743 958	4 991 072	8 600 000	1 114 392

ANNEXE 1 : PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Le profil d'extinction de la dette (au 01/01/2024) est le suivant, tous budgets confondus :

Année	Capital restant dû au 01/01	Capital amorti	Intérêts	Annuité	Dettes/hab (*)	Variation capital amorti / N-1	Variation Intérêts N-1
2024	10 985 296 €	1 115 292 €	235 080 €	1 350 372 €	378 €		
2025	14 870 005 €	967 121 €	397 544 €	1 364 665 €	512 €	-148 171 €	162 464 €
2026	13 902 884 €	971 402 €	376 251 €	1 347 654 €	478 €	4 281 €	-21 293 €
2027	12 931 481 €	907 639 €	356 585 €	1 264 225 €	445 €	-63 763 €	-19 666 €
2028	12 023 842 €	843 004 €	338 685 €	1 181 689 €	414 €	-64 635 €	-17 900 €
2029	11 180 838 €	710 069 €	319 585 €	1 029 654 €	385 €	-132 936 €	-19 100 €
2030	10 470 769 €	712 124 €	302 068 €	1 014 192 €	360 €	2 055 €	-17 517 €
2031	9 758 645 €	714 199 €	285 302 €	999 501 €	336 €	2 075 €	-16 767 €
2032	9 044 446 €	716 294 €	266 619 €	982 914 €	311 €	2 095 €	-18 682 €
2033	8 328 151 €	718 409 €	249 406 €	967 815 €	287 €	2 115 €	-17 214 €
2034	7 609 742 €	654 218 €	231 804 €	886 021 €	262 €	-64 191 €	-17 602 €
2035	6 955 525 €	655 525 €	215 036 €	870 560 €	239 €	1 307 €	-16 768 €
2036	6 300 000 €	480 000 €	199 084 €	679 084 €	217 €	-175 525 €	-15 951 €
2037	5 820 000 €	480 000 €	182 537 €	662 537 €	200 €	0 €	-16 548 €
2038	5 340 000 €	480 000 €	167 115 €	647 115 €	184 €	0 €	-15 422 €
2039	4 860 000 €	480 000 €	151 880 €	631 880 €	167 €	0 €	-15 235 €
2040	4 380 000 €	480 000 €	136 606 €	616 606 €	151 €	0 €	-15 274 €
2041	3 900 000 €	480 000 €	120 952 €	600 952 €	134 €	0 €	-15 654 €
2042	3 420 000 €	480 000 €	105 763 €	585 763 €	118 €	0 €	-15 190 €
2043	2 940 000 €	480 000 €	89 906 €	569 906 €	101 €	0 €	-15 857 €
2044	2 460 000 €	480 000 €	74 574 €	554 574 €	85 €	0 €	-15 331 €
2045	1 980 000 €	480 000 €	59 108 €	539 108 €	68 €	0 €	-15 467 €
2046	1 500 000 €	480 000 €	43 646 €	523 646 €	52 €	0 €	-15 461 €
2047	1 020 000 €	480 000 €	28 185 €	508 185 €	35 €	0 €	-15 461 €
2048	540 000 €	340 000 €	13 262 €	353 262 €	19 €	-140 000 €	-14 924 €
2049	200 000 €	200 000 €	4 500 €	204 500 €	7 €	-140 000 €	-8 762 €

(*) Population totale au 01/01/24 = 29 064 (INSEE)

(1) Déblocage de l'emprunt de 5 M€ auprès de Banque des Territoires courant 2024 (intérêts prévisionnels calculés avec un taux de 3,6%)

ANNEXE 2 : ETAT RECAPITULATIF DES EMPRUNTS AU 01/01/2024

BUDGET GENERAL

Objet	Organisme prêteur	Montant emprunt	Date 1ère échéance	Durée	Taux	Capital restant dû au 01/01/2024	Montant échéance 2024			Dernière échéance
							Capital	Intérêts	Annuité	
Renégociation du prêt n°16	Crédit Local de France	1 503 500 €	01/01/2018	7	0,254%	247 461,52 €	247 461,52 €	627,25 €	248 088,77 €	01/01/2024
Acquisition bâtiment Belink	Agence France Locale	900 000 €	22/11/2019	15	1,280%	618 863,28 €	58 404,78 €	7 921,45 €	66 326,23 €	22/11/2033
Fibre optique - 2ème tranche	Agence France Locale	1 300 000 €	31/12/2019	10	0,844%	663 655,43 €	130 509,42 €	5 601,25 €	136 110,67 €	31/12/2028
Achat du bâtiment SPX à la SEM	Crédit Local de France	1 420 000 €	01/05/2009	15	4,510%	23 666,47 €	23 666,47 €	266,84 €	23 933,31 €	01/02/2024
Construction salle sports TVC	Caisse d'Epargne	950 000 €	25/03/2010	15	3,770%	81 285,97 €	81 285,97 €	1 923,91 €	83 209,88 €	25/12/2024
Fibre optique - 1ère tranche	Agence France Locale	1 300 000 €	24/07/2017	10	0,890%	468 202,67 €	132 288,97 €	3 726,31 €	136 015,28 €	24/04/2027
Centre aquatique	Agence France Locale	7 000 000 €	20/09/2023	25	2,910%	6 860 000,00 €	280 000,00 €	199 846,68 €	479 846,68 €	20/03/2048
Centre aquatique	Banque des territoires	5 000 000 €		25	<i>PHASE PREFINANCEMENT 36 MOIS (juillet 2022 à juillet 2025) / TAUX LIVRET A + 0,6%</i>					
TOTAL						8 963 135,34 €	953 617,13 €	219 913,69 €	1 173 530,82 €	

BUDGET ANNEXE ZA COUTIER

Objet	Organisme prêteur	Montant emprunt	Date 1ère échéance	Durée	Taux	Capital restant dû au 01/01/2024	Montant échéance 2024			Dernière échéance
							Capital	Intérêts	Annuité	
Achats terrains pour extension du Coutier	Agence France Locale	2 500 000 €	21/06/2021	15	0,750%	2 022 161,12 €	161 674,77 €	15 166,21 €	176 840,98 €	21/06/2035

ANNEXE 3 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2023-2026

	Coût global /HT	Coût prévisionnel PPI 2023-26	Subventions	CA 2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement du territoire	168 475	134 010	18 532	29 755	28 860	40 150	35 000	30 000
Révision du PLUi	50 000	50 000					25 000	25 000
Modification du PLUi	45 000	37 420		20 950	20 420	17 000		
Déclaration de projet PAPREC	13 965	16 480		2 550	6 330	10 150		
Déclaration de projet CVE	20 000	20 000				5 000	10 000	5 000
AVAP de La Ferté Bernard	30 510	2 110	18 532	6 255	2 110			
RLPi	9 000	8 000				8 000		
Développement économique et attractivité	1 869 220	1 726 220	269 700	0	91 220	1 001 000	534 000	100 000
Perche Emeraude	54 600	54 600			9 600	45 000		
ZA du Coutier : Elargissement de voirie, viabilisation, cheminemt piéton	261 000	261 000	52 200			261 000		
ZA du Coutier : rampe d'accès au bassin de rétention	50 000	50 000					50 000	
ZA des Ajeux : accès parcelle et raccordement	50 000	50 000				50 000		
ZA de l'Eguillon : achat de terrain	44 620	44 620			44 620			
ZA de l'Eguillon : aménagement cheminement piétonnier	50 000	50 000				50 000		
ZA La Fonderie de Tuffé : voirie accès Decotec	85 000	85 000				85 000		
ZA de l'Arche (amélioration voirie)	80 000	80 000					80 000	
Aménagements extérieurs Synergie Parc - ZA Gaillon	20 000	20 000				10 000	10 000	
Travaux de voirie sur les ZA (marché - investissement)	254 000	154 500				40 500	14 000	100 000
<i>Dont ZA Sceaux : voirie</i>	<i>40 500</i>	<i>40 500</i>				<i>40 500</i>		
<i>Autres travaux</i>	<i>114 000</i>	<i>114 000</i>				<i>0</i>	<i>14 000</i>	<i>100 000</i>
Construction d'un bâtiment blanc	680 000	680 000	170 000			300 000	380 000	
Bâtiment Belink : travaux intérieurs (mur coupe-feu, chauffage...)	120 000	80 500			19 000	61 500		
Plateforme bois énergie	25 000	21 000			18 000	3 000		
Eclairage LED des ZA	95 000	95 000	47 500			95 000		

	Coût global /HT	Coût prévisionnel PPI 2023-26	Subventions	CA 2022	2023	2024	2025	2026
Solidarité intercommunale (fonds de concours)	3 929 473	2 030 886	0	338 061	520 696	712 190	348 000	450 000
FC 2018 / AP 18-03 - opération 4018	454 299	0		24 738				
FC 2019 / AP 19-05 - opération 4319	352 797	17 927		19 325	17 927			
FC 2020 / AP 20-07 - opération 4420	324 324	118 809		30 560	62 809	56 000		
FC 2021 / AP 21-09 - opération 4621	490 399	171 745		232 024	171 745			
FC 2022 / AP 22-10 - opération 4722	486 308	440 869		31 414	214 679	226 190		
FC 2023 / AP 23-11 - opération 5023	471 346	471 536			53 536	375 000	43 000	
FC 2024	450 000	450 000				55 000	250 000	145 000
FC 2025	450 000	305 000					55 000	250 000
FC 2026	450 000	55 000						55 000
Habitat	1 665 600	930 896	0	168 045	32 896	340 000	318 000	240 000
OPAH 2017-2021 / AP 17-02	685 600	141 305		168 045	21 305	40 000	40 000	40 000
OPAH 2023-2026	950 000	759 591			11 591	290 000	268 000	190 000
Habitat indigne	30 000	30 000				10 000	10 000	10 000
Mobilités	1 105 103	1 070 920	0	20 125	37 664	27 832	698 658	306 766
Accessibilité de la gare de La Ferté Bernard	1 105 103	1 070 920		20 125	37 664	27 832	698 658	306 766
Action sociale	17 100	3 872	987	13 200	3 872	0	0	0
Relais Petite Enfance : prêt de matériels	3 900	3 872	987		3 872			
France Services	13 200	0		13 200				
Sports et loisirs	16 118 900	16 189 472	3 999 756	743 958	4 991 472	8 563 000	2 602 500	32 500
Centre aquatique	15 923 000	15 991 072	3 999 756	743 958	4 991 072	8 500 000	2 500 000	
Eclairage intérieur LED des salles de sport Luart et TVC	58 400	58 400			400	58 000		
Remplacement du mode de chauffage de la salle de sports du Luart	30 000	30 000						30 000
Travaux toiture gymnase Le Luart	100 000	100 000					100 000	
Matériels pour les salles de sport	7 500	10 000				5 000	2 500	2 500

	Coût global /HT	Coût prévisionnel PPI 2023-26	Subventions	CA 2022	2023	2024	2025	2026
Tourisme et culture	198 000	200 304	45 000	5 100	3 304	31 000	162 000	4 000
Micro-folie (travaux et équipements)	58 000	58 000	45 000				58 000	
Acquisition d'œuvres (expositions de La Laverie)	13 000	15 304		5 100	3 304	4 000	4 000	4 000
Travaux résidence de Prévelles	117 000	117 000				17 000	100 000	
Office de tourisme : travaux sur le bâtiment	10 000	10 000				10 000		
Secours et incendie	238 750	183 737	0	55 013	0	183 737	0	0
Participation aux travaux du centre de secours de Tuffé	86 250	59 362		26 888		59 362		
Participation aux travaux du centre de secours de Montmirail	152 500	124 375		28 125		124 375		
Environnement	73 085	73 085	0	0	17 585	18 000	18 500	19 000
Participation Synd Bassins Loir et Braye	73 085	73 085			17 585	18 000	18 500	19 000
Fonctionnement de la Communauté de Communes	1 956 575	1 951 475	91 000	111 700	44 355	219 000	534 000	1 154 120
Aménagement du site de La laverie (2 bâtiments dont RPE)	185 000	185 000	91 000			185 000		
Construction d'un hôtel communautaire	1 500 000	1 500 000					500 000	1 000 000
Bâtiment Synergie (accessibilité et énergie)	70 000	70 000				4 000		66 000
Travaux énergétiques divers sur les bâtiments	15 000	15 000			5 880		5 000	4 120
Contrôle d'accès des bâtiments de la CCHS	55 000	55 000						55 000
Renouvellement informatique	30 000	41 600		90 000	11 600	10 000	10 000	10 000
Mobilier	15 000	18 000			11 000	3 000	2 000	2 000
Logiciels	80 575	58 875		21 700	13 875	15 000	15 000	15 000
Equipements divers	6 000	8 000			2 000	2 000	2 000	2 000
TOTAL DEPENSES	27 340 281	24 494 876	4 424 975	1 484 957	5 771 924	11 135 909	5 250 658	2 336 386
Subventions	4 424 975	4 229 975		372 411	1 338 754	1 794 700	1 096 521	
TOTAL NET	22 915 306	20 264 901	4 424 975	1 112 546	4 433 170	9 341 209	4 154 137	2 336 386